



## Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-7-12-1

Séance du jeudi 21 septembre 2023

### PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ARRÊTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

**Présidence de :** M. BIHL Pierre

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BIERRY Frédéric donne procuration à MEYER Philippe  
COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine  
DEBES Vincent donne procuration à SUBLON Yves  
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves  
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis  
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima  
HAGENBACH Vincent donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
KLINKERT Brigitte donne procuration à MARTIN Monique  
KRIEGER Laurent donne procuration à ESCHLIMANN Michèle  
LARONZE Fleur donne procuration à FREMONT Damien  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale  
OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise  
RAPP Catherine donne procuration à CLAUSS Robin  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine  
STRAUMANN Eric donne procuration à MULLER Lucien  
ZAEGEL Sébastien donne procuration à GRAEF-ECKERT Catherine  
ZELLER Fabienne donne procuration à MUNCK Marc

**ABSENTE :**

KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 123-9 du Code de l'Urbanisme relatif notamment à l'avis des personnes publiques associées sur les projets de Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-4 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2022 arrêtant le projet de PLUI de la Communauté de Communes de la vallée de KAYSERSBERG,
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale Centre Alsace et de l'équité territoriale du 27 février 2023,
- VU l'avis favorable assorti d'observations de la Commission Permanente n°CP-20223-2-12-2 du 13 mars 2023 sur le projet de PLUI de la Communauté de Communes de la vallée de KAYSERSBERG,
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 8 juin 2022 arrêtant une seconde fois le projet de PLUI de la Communauté de Communes de la vallée de KAYSERSBERG,
- VU l'avis favorable de la Commission Territoriale Centre Alsace et de l'équité territoriale du 4 septembre 2023,
- VU le rapport du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Emet un avis favorable sur le PLUI arrêté de la Communauté de communes de la Vallée de Kaisersberg, assorti d'observations dont la liste figure en annexe.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote